



Les discours

n°4, diffusion post-congrès

JOURNEE du Jeudi 18 novembre

DEBAT FINANCES : « Les concours financiers de l'Etat – Quelle péréquation ? »

- Intervention de Monsieur Nicolas SARKOZY, ministre de l'Economie, des finances et de l'industrie.....2

Séance de clôture du 87ème Congrès de l'AMF

- Intervention de Monsieur Dominique de VILLEPIN, ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales 6
- Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD, Président de l'Association des maires de France..... 10

**Intervention de Monsieur Nicolas SARKOZY,
ministre de l'Economie, des finances et de l'industrie**

Monsieur Daniel HOFFEL accueille le ministre :

Nous allons maintenant accueillir Monsieur Nicolas SARKOSI, ministre d'Etat, ministre de l'Economie, des finances et de l'industrie, et nous sommes heureux, Monsieur le ministre d'Etat, de vous accueillir dans le cadre de notre 87ème Congrès des maires de France.

Votre venue et votre présence sont très attendues, parce que votre intervention, tout à l'heure, se situera au cœur des préoccupations des maires, exprimées tout au long de notre congrès placé sous l'interrogation : « quels moyens pour quelle décentralisation ? »

Les maires sont heureux que, dans la loi constitutionnelle de 2003, quelques principes fondamentaux concernant les moyens de la décentralisation aient été fixés, confirmés et inscrits. J'évoquerai le principe de l'autonomie financière des collectivités territoriales, le principe du transfert de moyens correspondant au transfert des compétences, et enfin le principe de la péréquation. C'est cette péréquation qui, ce matin, tout au long de nos débats, a été le centre des préoccupations qui ont été exposées depuis les tribunes, mais qui se sont également exprimées de nombreuses fois depuis la salle.

Nous le savons, en période de difficulté budgétaire, toute réforme est plus difficile à réaliser qu'en période de prospérité économique et financière, car votre difficulté, nous le savons, c'est qu'avec une enveloppe budgétaire sensiblement constante, même si en légère progression, vous avez une double quadrature du cercle à résoudre.

Monsieur le ministre d'Etat, première quadrature du cercle : tout le monde est pour une péréquation, mais c'est à partir du moment où on évoque le fait que pour donner aux uns, il faut prendre aux autres que l'approbation devient quelque peu plus nuancée.

Deuxième quadrature du cercle : c'est celle qui était au cœur des débats de ce matin, à propos de la DGF, qui est le concours financier le plus important que l'Etat accorde en particulier aux communes. Comment faire pour que, à la fois, la dotation forfaitaire ne soit pas amputée, et si possible abondée, et qu'en même temps la dotation intercommunalité, qui était le stimulant financier le plus important pour développer l'intercommunalité dans notre pays, soit maintenue au même niveau, et comment faire pour que les dotations de solidarité – dotation de solidarité rurale et dotation de solidarité urbaine – qui permettent précisément la péréquation, soient néanmoins abondées ?

Telle est la difficulté de votre tâche, nous le savons, car nous savons que décentraliser en période ingrate est plus compliqué que décentraliser en période de prospérité.

Et je terminerai par un autre propos d'ordre plus général, qui s'est dégagé souvent au cours de notre congrès, notamment à propos des services publics et de leur présence : il y a dans les rangs des maires un fort besoin de dialogue, de concertation, d'information, d'avis à recueillir. C'est une culture qui n'est pas encore généralisée dans notre pays : les maires, qui expriment les besoins et les aspirations de la population, qui expriment la volonté et les besoins des usagers, sont très preneurs d'être, sur tous les projets de réforme, quelle que soit leur nature, considérés comme des interlocuteurs respectés, qui expriment l'opinion de nos concitoyens : ceci aussi est un message que, ce matin, nous tenions à vous transmettre, en vous souhaitant une très cordiale bienvenue et en vous donnant la parole

Mesdames et Messieurs,

D'abord, je suis très heureux que vous ayez choisi de faire le Congrès des maires avant la fin de ce mois, parce que sinon, je n'y serais pas allé, et cela m'aurait fait de la peine.

Ensuite, je me souviens très bien du congrès de l'an passé : j'avais un petit rendez-vous télévisé le soir même, et je vous remercie pour l'énergie que j'avais sentie ici ; j'avais essayé de l'emporter avec moi.

Alors, naturellement, j'ai un discours qui est préparé. Mon successeur le prononcera ; il ressemble comme un frère à celui qui avait été préparé l'année dernière, et il ne sera pas, en gros, très différent de celui qui sera préparé dans les années à venir. Si vous me le permettez, je vais vous parler très librement ; d'ailleurs, plus ça va, plus j'ai envie de dire ce que je pense. Et honnêtement, cher Daniel, il faut maintenant qu'on arrête de poser des questions, il faut qu'on apporte des réponses. La vie politique devient un monument d'ennui, à force de commenter des problèmes insolubles, et celui qui arrive à un congrès en repart en se posant plus de questions qu'avant.

Alors, qu'il me soit d'abord permis de parler de la France. Pas des petites communes, pas des grandes, pas de la ruralité, pas des citadins : parler de la France, comme un ensemble, comme notre pays. Quels sont ses problèmes, et quelles peuvent être les solutions ?

Je n'ai pas un discours pour les maires, et un discours pour les autres. Il faut un seul discours, un discours pour notre pays : en vérité, en authenticité, dire ce que l'on pense, et faire ce que l'on dit. La vie politique ne doit pas s'organiser exclusivement autour de tabous et de petites lâchetés, à cause de quoi les problèmes perdurent de génération en génération, et plus on attend, et plus cela se complique : exactement le contraire de ce qu'on demande sur le terrain aux maires, qui eux n'ont pas les moyens de repousser cela aux générations futures.

Je ne suis pas un idéologue ; j'essaie d'être un pragmatique : qu'est-ce que la politique, et pourquoi sommes-nous élus ? Nous sommes élus pour trouver des marges de manœuvre là où personne ne peut en trouver.

Quel est le premier problème de notre pays, et qui concerne les élus, Daniel ?

La France présente un budget en déficit depuis 24 ans consécutivement. C'est formidable !

Il y a à la tribune un certain nombre de mes amis personnels, et qui ne sont pourtant pas mes amis politiques. Lorsque j'ai présenté le budget 2005, il s'en est trouvé quelques uns qui sont montés à la tribune pour dire : « *le budget de M. SARKOZY est un budget de rigueur* ». Formidable pays que le nôtre : on dépense 23% de plus que l'on n'a de recettes, et on vient vous dire que c'est un budget de rigueur !

Mes chers amis, quand le budget sera équilibré, comment le qualifiera-t-on ?

Parce que la France n'a pas un déficit de 3% : cela, c'est par rapport à la richesse nationale ! Le budget de l'Etat est en déficit de 23% ! 23% de dépenses de plus que de recettes.

Qu'est-ce que c'est que la différence avec les 3% ? C'est exactement comme si vous alliez chez votre banquier, et s'il vous dit : « dites donc, votre compte est en déficit » que vous lui répondiez : « certes, mais si vous ajoutez mon compte avec ceux des habitants de mon immeuble, on est créateur ».

23% de déficit ! Et je veux dire les choses avec franchise : toutes les majorités, cher Michel, cher André, cher Pascal, ont une part de responsabilité. Toutes ! A gauche, comme à droite !
Et s'il ne faut pas oublier le centre, on les met aussi dedans !

La France, depuis trop longtemps, est droguée à la dépense publique, et je voudrais vous poser une question, aux uns comme aux autres : dans vos communes, vous n'avez pas le droit de présenter des budgets en déficit. Alors j'aimerais qu'à un moment on veuille bien considérer qu'avant d'être porteur d'un intérêt catégoriel pour les organisations professionnelles, avant d'être l'élu d'un territoire, nous sommes d'abord des Français, qui regardons la situation telle qu'elle est, et quel que soit le ministre des Finances, je vous demande de me croire, quel qu'il soit, sa couleur politique, ses origines, son âge, son talent... il est confronté à la même difficulté : on ne peut pas dépenser un argent qu'on n'a pas. D'autant plus, mes chers amis, que c'est l'argent du travail des Français. Eh bien, le ministre des Finances a un premier travail : ne pas dilapider l'argent du travail des Français !

Et qu'on ne vienne pas me dire que c'est pour des dépenses utiles : c'est rare qu'on vienne me voir dans mon bureau pour me dire : « dites-moi, monsieur SARKOZY, donnez-moi de l'argent pour quelque chose que ne sert à rien ». Ca commence toujours par : « c'est indispensable », ça se poursuit toujours par : « c'est pour l'avenir », et à l'arrivée, ça fait des additions plus grandes et des recettes qui se suivent pas. Et ça se traduit pas quoi ? Par plus d'impôts, plus de charges, donc plus de chômage, parce que moins de compétitivité.

Ce n'est peut-être ni très intelligent, ni très original, ce que je vous dis, mais d'abord, c'est cohérent, et ensuite, je le pense !

Et, mes chers amis, il ne faut pas aller de petites lâchetés en grandes compromissions, en pensant que c'est l'autre qui paiera. Non, ce sont tous vos territoires qui payent. Nous nous trouvons dans une situation qui est très simple : le deuxième budget de la nation, ce sont les intérêts de la dette. Nous payons, non pas pour rembourser la dette, mais pour payer les intérêts de la dette, 40 milliards d'euros par an. En payant 40 milliards d'euros par an, nous ne remboursons pas un centime de la dette de notre pays, nous payons les intérêts d'une dette de 1000 milliards d'euros !

Alors, il est peut-être temps que maintenant, tout de suite, nous nous rendions compte de cette réalité : 80% des recettes annuelles de l'impôt sur le revenu – 80% ! – servent à payer les intérêts de la dette. Qui peut penser qu'une telle situation peut perdurer ? En tout cas, pas moi. Et je ne veux pas qu'on chloroforme l'opinion publique en promettant plus de dépenses alors qu'on a tant de déficit. Et c'est la raison pour laquelle, et vous voyez, je l'assume, j'ai choisi de consacrer les recettes de la croissance à rembourser une partie de nos dettes : sur le budget 2005, par rapport à 2004, nous avons remboursé 10 milliards d'euros de dettes. Cela ne s'est jamais produit dans l'histoire budgétaire de la France.

Alors, la conséquence de cela, parce qu'il y a une conséquence, c'est que j'ai demandé – et je l'assume, parce qu'on ne pouvait pas faire les deux – à ce qu'on arrête le mouvement de baisse de l'impôt sur le revenu, parce que j'ai considéré, en mon âme et conscience, qu'il valait mieux rembourser nos dettes que de promettre des baisses d'impôt qu'on ne pouvait pas financer. Et je ne vais pas me cacher derrière les autres : je l'ai demandé, et je l'assume !

Et par ailleurs – et Gilles le sait parfaitement bien – j'ai demandé que l'on maintienne le niveau de l'augmentation de nos dépenses à 0%, parce que j'estime qu'un pays qui a encore 45 milliards d'euros de déficit dans le budget doit faire des économies, et non pas dépenser sans compter.

Ecoutez, mes chers amis, quand la croissance est arrivée, à la fin des années 90, on s'est payé les 35 heures ; quand la croissance est partie, il restait les dépenses, mais pas les

recettes. Eh bien ce n'est pas une bonne situation pour notre pays. Je ne le dis pas parce que je suis de droite, pour le reprocher à la gauche, je le dis parce que je suis attaché, comme vous, à mon pays, et qu'à un moment il faut dire les choses telles qu'elles se présentent, et non pas telles qu'on souhaiterait qu'elles soient. Et, croyez-moi, ce n'est nullement dans un esprit polémique : la situation est celle-ci.
A partir de ce moment, que peut-on faire, et comment le faire ?

J'ai fait un peu... débat. Vous savez, dès que vous énoncez une idée un peu nouvelle...

Mon travail, c'est de proposer ; pour d'autres, c'est de s'opposer... Moi, je continuerai à proposer, parce que lorsqu'on est un homme libre, on a pour devoir de responsable politique de proposer.

Comme on ne peut pas promettre à tout le monde un argent que l'on n'a pas, j'affirme que la seule façon de s'en sortir, cher Daniel, c'est de faire des choix. Et c'est un grand malheur que celui qui consiste pour notre pays à penser que tout le monde a le droit dans les mêmes conditions à la solidarité : dès qu'on donne à quelques uns, le voisin se lève pour dire : « et moi ? ». Moyennant quoi, au lieu de choisir, on veut donner à tout le monde, et sans argent, cela aboutit au nivellement, à l'assistantat et à l'égalitarisme. Ce ne sont pas les valeurs que je souhaite pour mon pays. Il faut choisir ! Et choisir, cela veut dire quoi ?

J'avais donc fait débat en parlant de la discrimination positive. Mon Dieu ! Oubliez la formulation, reprenez l'idée qui est derrière. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que l'égalité républicaine, ce n'est pas donner la même chose à chacun. L'égalité républicaine, c'est reconnaître à celui qui travaille plus que les autres le droit de gagner plus que les autres. Parce qu'il n'est pas normal que les salaires soient les mêmes alors que certains travaillent plus que d'autres. Mais à l'inverse, et j'en viens à la question posée par Daniel, je le dis parce que je le pense, il est des territoires comme des publics qui, cumulant plus de handicaps que les autres, doivent avoir de l'Etat davantage d'aides et de moyens que les autres : c'est cela, l'égalité républicaine !

Oui, il est des territoires qui ne pourront pas s'en sortir si on ne les aide pas davantage que les autres. Je suis, avec un certain nombre d'autres – Pascal BUCHET, Philippe LAURENT... – élu d'un département, celui des Hauts-de-Seine. Eh bien, je vous le dis très simplement : je considère, pour prendre un exemple au hasard, que la Creuse doit être davantage aidée que les Hauts-de-Seine, parce que, si on n'aide pas la Creuse, et si l'Etat ne s'engage pas au service de ces départements, il n'y a aucune chance qu'ils s'en sortent. L'Etat doit davantage aider les départements comme la Creuse qu'un département comme les Hauts-de-Seine. Dire cela, c'est dire la vérité républicaine !

Et à partir de ce moment, on pourra dégager des marges de manœuvre. Je dis d'ailleurs, et Pascal comme Philippe le savent bien, qu'à l'intérieur du même département des Hauts-de-Seine, on ne doit pas traiter toutes les communes de la même façon : faire des choix ! Assumer cette idée que pour arriver à l'égalité républicaine, il ne faut pas hésiter à faire un usage différencié des moyens de la République et des financements de la République.

Et c'est cela, finalement, la péréquation dont tu parlais, Daniel. Evidemment, si on part du principe que ce qui est à moi est à moi, et que ce qui va aux autres est à discuter...

Eh bien, justement, l'Etat est là pour faire ses choix, pour donner plus aux uns, qui en ont plus besoin, qu'aux autres. Et qu'est-ce qui permettra de l'accepter ? C'est la transparence de la règle d'application. Ce n'est pas vrai que les Français soient jaloux, ce n'est pas vrai que les Français ne comprennent pas cela. Ce que les Français n'acceptent pas, c'est l'idée que la répartition différenciée de ces crédits se fasse selon des règles que personne ne contrôle, et que personne ne comprend : on veut connaître la règle du jeu, et souhaiter qu'elle ne bouge pas. L'effort, cher Daniel, ne doit pas être fait sur la réduction de cette différenciation, mais sur la transparence des décisions, sur la

simplicité des décisions, parce qu'il faut bien dire ce qui est : plus personne n'y comprend rien !

De ce point de vue, quand je lis des notes de la Direction générale des collectivités locales, je peux vous dire que je m'accroche... et que j'abandonne !

Ensuite il y a la question des services publics : on va en parler !

Qu'est-ce c'est, d'abord, que cette maladie qui consiste à dire qu'on ne peut pas parler des choses ? Il faut en parler, et les maires, les élus, sont des gens suffisamment raisonnables et responsables pour qu'on puisse tout évoquer. Là encore, ce qui provoque les crispations, c'est le sentiment que là-haut, personne ne s'en occupe, tout le monde s'en moque, et qu'on ne voit pas les choses en face.

Que disent-ils, les élus ? Ils se tourment vers nous en disant : « écoutez, économiquement, nous avons tout perdu – je dirai un mot des délocalisations, d'ailleurs – , notre population vieillit et diminue. Si vous nous enlevez les services publics, il ne nous reste plus rien ! »

La vérité, c'est que ce ne sont pas tant les services publics eux-mêmes qui sont le symbole, c'est le fait qu'après avec perdu les activités économiques et de la population, que reste-t-il ?

Mais si on vous propose une entreprise, des activités économiques, des recettes pour vos communes, des enfants pour vos écoles, des familles pour vos villages, la question des services publics se pose différemment !

Est-il possible de réformer les services publics, c'est à dire de faire des économies, pour l'Etat, et en même temps de garder un service de proximité ? J'ai un exemple ! Il y a trois ans, vous m'aviez accueilli avec beaucoup de courtoisie, mais aussi une certaine vigilance. Rappelez-vous, on parlait alors de la réforme de la carte territoriale des gendarmeries et, André, tu t'en souviens, tu n'étais pas le plus indulgent avec moi sur cette question. Nous avons quand même réussi quelque chose qui n'était pas si facile : il existait des gendarmeries qui recevaient une personne par jour... et avec les communautés de brigade, nous avons réussi, sans casse, à mettre plus de gendarmes sur le terrain, et à résoudre, je ne dis pas tout, mais un grand nombre de problèmes. Cela faisait des années qu'on en parlait, que jamais personne n'avait réussi à mettre en place la réforme. Je me suis beaucoup déplacé sur le terrain. Bien sûr, quand je fermais un commissariat, une brigade...

Mais finalement, on a pu porter ce mouvement.

Eh bien, je l'affirme, pour les trésoreries, pour la Poste, pour un certain nombre de services publics, dans des départements où il n'y a plus rien, il ne faut pas appliquer les mêmes règles que dans les départements où il y a beaucoup. Il ne faut pas un schéma national plaqué par une administration d'en haut, il faut un schéma, comme on l'a fait pour les gendarmeries, adapté département par département, territoire par territoire, en y associant les maires, dans un système gagnant-gagnant. Que voulez-vous ? qu'il y ait encore une activité, qu'on puisse faire quelque chose !

De mon point de vue, d'ailleurs, regardons l'expérience qui est tentée par la Poste, avec les points postes : permettez moi de vous dire que dans un village, ou une petite commune, plutôt que d'avoir un commerce moribond et une poste qui ne reçoit personne, peut-être vaut-il mieux avoir un commerce conforté parce qu'il a lui aussi une activité de service public. Ainsi, on fera des économies pour le budget de l'Etat, et donc pour vous tous, Français, et en même temps on confortera une activité économique et un service de proximité dans vos pays, dans vos territoires et dans vos communes.

C'est possible si on veut bien arrêter de prendre des postures : d'un côté, à Bercy, « il n'y a plus d'argent », de l'autre, chez les élus, « on ne discute de rien »... On peut être imaginatif, on peut trouver des solutions, et je sais bien une chose, moi, l' élu des villes, que le malheur de nos campagnes, aujourd'hui, ce sera le malheur de nos villes, demain : parce que dans nos villes il n'y a plus d'emplois, pas assez de logements, et trop de pollution. Et

si on ne permet plus aux gens de vivre dans la ruralité, on rendra la vie impossible dans les villes. Il n'y a pas d'un côté les problèmes de la ruralité, et de l'autre, les problèmes de la ville. C'est un ensemble, et cet ensemble s'appelle la France. Et je suis sûr que l'on peut trouver des solutions adaptées pour vos trésoreries, pour la Poste, et pour l'ensemble des services publics sur le territoire.

Je voudrais exprimer également – et je te rejoins, Daniel – ce sentiment qu'il ne peut pas y avoir de décision sans discussion. Et croyez bien, y compris quand on est ministre, on a le sentiment, parfois, que des décisions se prennent à un niveau qu'on n'arrive pas toujours à identifier. Et cette méthode qui consiste à décider sans demander l'avis de ses partenaires, c'est une méthode qui braque tout le monde, et de ce point de vue, il y a énormément de progrès à faire.

Je voudrais également dire un mot de la réforme de la fiscalité locale. Je me méfie beaucoup du changement en la matière : je vous le dis comme je le pense. Je suis de très près les travaux de la Commission Fouquet, en tant que ministre des Finances, mais également dans mon travail de dans dix jours. Je m'opposerai à ce qu'il y ait une rupture du lien entre les entreprises et les collectivités territoriales, car si on rompt le lien fiscal et financier entre les entreprises et les collectivités territoriales, vous n'aurez plus une seule commune qui voudra accueillir sur son territoire une usine et une entreprise. Et ainsi, on aura créé les conditions d'une catastrophe économique. On ne voudra faire que des jardins dans sa commune !

Mais l'ambition que vous avez pour vos enfants, c'est qu'ils trouvent un emploi. Et donc il faut garder ce lien économique entre le financement des collectivités territoriales et les entreprises.

Deuxième chose pour laquelle je me battraï, parce que j'y crois : il faut conserver la liberté de fixation du taux, parce qu'il est des élus qui se battent pour leur territoire et leur commune, qui sont plus dynamiques que les autres. Il est normal qu'ils en aient la récompense et disposent de l'autonomie. L'autonomie des collectivités territoriales, ce n'est pas de vous obliger à être tous en retard, au lieu de laisser quelques uns arriver à l'heure. L'autonomie, c'est que si vous investissez, si vous vous donnez du mal pour attirer, ici un commerce, là une profession libérale, là une petite entreprise, vous en ayez le bénéfice.

Et de ce point de vue, je veux également être très vigilant sur les annonces de réforme du foncier non bâti. Je le dis d'ailleurs, je crois profondément à l'agriculture comme activité économique sur notre territoire. Mais les agriculteurs veulent vivre du prix des produits qu'ils produisent ; ils ne veulent pas devenir des fonctionnaires de la ruralité, à coup de subventions ou de suppression artificielle d'impôts. Ils veulent être respectés pour leur travail, et ils ne demandent pas davantage de subventions, ils demandent des prix qui correspondent à l'effort de production qui est le leur. Et on n'arrangera pas la situation des agriculteurs en déstabilisant les finances des collectivités, et notamment des petites communes.

S'agissant du PLF 2005, la DGF augmente de 3,29%. On peut toujours dire qu'on fait mieux, mais vous connaissez le proverbe : « quand je m'ausculte, je m'inquiète, quand je me compare, je me rassure ».

3,29 % : depuis 1996, pratiquement 10 ans, cela a été aussi bien à deux reprises seulement. Je veux quand même dire les choses telles qu'elles sont ! On ne peut pas dire qu'il y a un mécontentement gravissime concernant le budget de la nation et la DGF, car dans le contexte des finances dont je vous ai parlé, et que vous pouvez vérifier, arriver à faire augmenter la DGF de 3,29 %, ce n'est pas si facile. A qui va cette DGF ? A vous !

Il est vrai qu'ensuite, il y a la part minimale, mais il faut savoir ce qu'on veut : veut-on ou non de la péréquation ? Il n'est pas interdit pour vous aussi d'être cohérents dans l'expression de vos positions. L'enveloppe globale augmente de 3,29%, à

l'intérieur, fait-on augmenter tout le monde de ce taux, ou donne-t-on plus à ceux qui ont plus besoin ?

Je suis pour qu' on donne plus à ceux qui ont plus besoin, mais je n'ai pas à rougir du budget des collectivités territoriales tel que je l'ai organisé dans le PLF 2005, et ces chiffres que je vous donne sont aisément vérifiables. Vous verrez à ce moment que je ne vous raconte pas de balivernes !

J'ajoute un mot sur les commerces dans vos communes : la mesure que j'ai fait voter au mois de mai, concernant l'exonération des plus-values sur les fonds de commerce, et l'exonération des droits de mutation pour celui qui vend à un artisans de la même catégorie, savez-vous qu'elle marche bien ? Dans vos communes, depuis dix ans, il y a 38% de boucheries en moins, il y a 33% de charcuteries en moins, il y a 28% de merceries en moins...

Que se passe-t-il ? Quand un artisan ou un commerçant part à la retraite, il joue le confort de sa retraite sur la vente du fonds. Il a cotisé toute sa vie, mais sa retraite ne sera pas terrible. S'il vend son commerce à bon prix, sa retraite sera un peu plus confortable, elle sera faible sinon. Il va donc vendre au plus offrant.

Qui est capable de mettre le plus d'argent ? C'est la banque, l'agence immobilière, ou la compagnie d'assurance, et vous ne pouvez pas en vouloir au commerçant de leur vendre son fonds. J'ai donc décidé que si un boucher vend à un autre commerce de bouche, on supprime l'imposition des plus-values. Comme cela atteint 25%, on rééquilibre ainsi l'offre du boucher qui voudra succéder à son confrère, par rapport à celle de la banque ou de la compagnie d'assurance.

Entre juillet et octobre, il y a eu 6 700 cessions de cette nature, et c'est comme cela qu'on va sauver le petit commerce. Cela ne dégrade pas mon déficit, et me semble-t-il, en ayant un peu réfléchi, nous avons trouvé une bonne solution.

Vous avez compris que je veux parler avec les convictions qui sont les miennes. Il faut aussi laisser les maires et les élus organiser leur travail, prendre leurs responsabilités avec davantage de liberté. Des quantités de problèmes nouveaux se posent. On ne résoudra pas ceux que connaîtra la France dans vingt ans avec les idée d'il y a cinquante ans !

Sur un certain nombre de sujets qui me tiennent à cœur – je vous avais parlé de la sécurité, l'année dernière – nous avons fait des progrès, et il y en a bien d'autres à faire, mais – pour parler d'un sujet d'actualité – je ne veux pas que dans nos

quartiers, il y ait des imams qui ne parlent pas un mot de français, avec des idées qui n'ont rien à voir avec les idées de la République, et je ne veux pas non plus qu'il y ait des lieux de culte, dans nos communes, qui soient payés par l'argent de l'étranger, parce que nous voyons bien à quoi il sert, cet argent, et au service de quelles idées il se trouve. Eh bien si on ne le veut pas, il faut bien que l'on puisse s'en occuper, de façon à contrôler les choses, et que la République soit présente sur tout le territoire de la nation. Et pour cela, il faut se tourner vers des idées de l'avenir, et non pas des idées du passé !

Et je voudrais terminer par cela. Il faut bien dire que, de tempérament, je ne suis pas très impressionnable, en tout cas pas par la pensée unique. Vous êtes des femmes et des hommes engagés, au bon sens du terme, c'est à dire que vous auriez pu vivre dans vos communes sans vous en occuper. Vous avez une vie de famille, vous une vie professionnelle, et de plus, vous vous occupez des autres. Que veut une femme ou un homme engagé ? Il veut trouver des solutions, il veut espérer que ce soit possible de faire mieux, et de faire plus.

Trop longtemps, on a dit que faire mieux, c'était avoir plus d'argent. Eh bien moi, je pense que faire mieux, c'est avoir plus d'idées. Dans les années 70, il y avait ce précepte « on n'a pas de pétrole, mais on a des idées ». Il ne faut pas avoir peur des idées, des débats. Il faut imaginer de nouvelles solutions pour que tous nos territoires aient le droit de se développer et de voir se créer des richesses. Si on agit comme avant, ce sont toujours les mêmes qui auront les richesses, et toujours les mêmes qui géreront la pénurie. Il faut inventer, il faut innover, il faut oser !

Mesdames et messieurs, je ne savais pas que j'allais vous dire cela, mais ça m'a fait très plaisir de vous le faire partager.

**Intervention de Monsieur Dominique de VILLEPIN,
ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales**

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents de groupements de communes,
Mesdames, Messieurs,**

C'est un grand honneur pour moi de participer à votre Congrès. C'est aussi une grande émotion de pouvoir pour la première fois, à travers votre assemblée, m'adresser à l'ensemble des maires de France.

Permettez-moi d'abord de vous féliciter, cher Jacques PELISSARD, pour votre élection, et de vous adresser tous mes vœux de réussite. Vous êtes maire de Lons-le-Saunier depuis 1989, et vice-président de l'Association des Maires de France depuis 1995. Chacun connaît l'engagement qui est le vôtre dans le domaine de l'environnement où vous représentez avec compétence les maires de France. Chacun connaît également votre dynamisme et votre esprit de rassemblement.

Je tiens également à saluer votre prédécesseur, Monsieur Daniel HOEFFEL. Mon cher Daniel, vous avez laissé avec la loi sur l'aménagement du territoire un souvenir marquant dans le ministère qui est le mien aujourd'hui. En tant que président de l'Association des Maires de France, vous avez prolongé votre engagement au service des collectivités locales.

J'associe à mes propos Jean-François COPE, qui hier a participé avec vous à une importante table ronde sur l'intercommunalité. Il accomplit tous les jours auprès de moi un travail remarquable. Le Premier Ministre nous avait confié le chantier de la décentralisation : nous l'avons conduit, avec une certitude : les maires sont les pivots de la démocratie locale.

Je sais combien votre tâche est lourde et j'entends votre inquiétude. C'est vrai, nous vivons un temps difficile, avec de nouveaux défis qui s'accumulent : l'immigration irrégulière, qui fragilise notre société ; les discriminations, qui nourrissent la frustration et le sentiment d'abandon ; la violence, qui prend des formes nouvelles et traumatise nos concitoyens.

Face à ces difficultés, vous êtes en première ligne. Vous êtes aux côtés des Français dans les moments d'épreuve, comme dans leur vie quotidienne : de l'acte de naissance aux inscriptions scolaires, de la célébration du mariage aux demandes de permis de construire ou de logement. Dans votre mission, vous ne comptez ni votre peine ni votre temps. Vous pouvez être fiers de votre engagement, dont les Français vous sont reconnaissants.

Je suis venu aujourd'hui vous livrer trois messages. Tout d'abord, nous devons relever ensemble le défi républicain, pour faire respecter nos principes et renforcer notre cohésion nationale.

Ensuite, nous devons lutter ensemble sur le front de la sécurité et de la protection des Français : beaucoup a été fait. Mais je veux aller plus loin pour amplifier la baisse de la délinquance et combattre les nouvelles menaces, ces menaces qui évoluent et qui s'adaptent tous les jours. Dans cette mission, j'ai besoin de vous.

Enfin, je suis déterminé à renouveler la confiance entre l'Etat et les maires. Je serai vigilant sur la bonne application des lois de décentralisation : soyez en sûrs, nous allons tenir nos engagements. Je ferai tout pour que, sur l'ensemble du territoire, l'Etat réponde davantage à vos attentes. Car notre pays a besoin de ses deux piliers : des collectivités locales renforcées dans leurs responsabilités et un Etat moderne et efficace.

Les valeurs républicaines que nous partageons, il nous appartient de les faire vivre chacun à notre place

Aujourd'hui il n'y a pas d'un côté les problèmes de l'Etat, de l'autre les problèmes des communes. Bien sûr chacun garde ses spécificités et ses contraintes propres. Mais nous nous retrouvons autour d'une même priorité : faire vivre la République sur tout le territoire.

Ensemble nous devons défendre l'intérêt général, rassembler les citoyens et renforcer les liens de la solidarité. Nous avons tous une responsabilité particulière pour préserver notre unité nationale.

Car notre monde est en mouvement. Des intercommunalités à l'espace Schengen, de la borne communale aux marches de l'Europe élargie, les frontières et les territoires se redéfinissent et se recomposent sans cesse. Ces évolutions peuvent éveiller chez nos concitoyens l'inquiétude et la peur : la peur de l'autre, qui peut conduire au repli sur soi et au communautarisme ; la peur du chômage et de la précarité, lorsqu'une usine ferme après avoir fait vivre pendant 50 ans toute une commune. Je mesure le désarroi des campagnes, qui font face notamment aux exigences de la politique agricole commune.

Mais chacun d'entre nous connaît l'autre visage de la France, une France qui espère et avance, qui connaît ses atouts et se projette dans l'avenir. Une France déterminée à "vivre ensemble", fière de ses valeurs républicaines dont vous êtes les porteurs.

En disant cela, je pense aux nombreux maires confrontés ces derniers mois à des actes intolérables de racisme et d'antisémitisme, comme en Alsace ou en Corse. Ils se sont efforcés de restaurer la sérénité et le dialogue. Je pense à tous ceux d'entre vous qui, dans certains quartiers, constatent la montée de l'islamisme radical : face à ce mal de l'intolérance, il nous appartient de défendre fièrement la laïcité, de l'expliquer et de l'appliquer. Je pense aussi à tous ceux qui se battent pour l'égalité sur notre territoire : égalité des chances pour que tous les jeunes trouvent leur place ; égalité de l'accès à l'emploi, en particulier dans les régions qui souffrent des délocalisations ; égalité d'accès au service public pour tous.

Je sais aussi combien l'immigration irrégulière met à l'épreuve vos communes. Car souvent, ce sont des années d'efforts et d'intégration qui se trouvent anéantis sous l'effet d'une arrivée massive d'étrangers en situation irrégulière. J'ai pu encore le constater la semaine dernière à Calais, où l'ensemble des élus ont approuvé le renforcement de notre dispositif de surveillance.

J'ai fait de la lutte contre l'immigration irrégulière une priorité de mon action. Il en va de l'intérêt de notre pays et sa tradition d'hospitalité. Il en va aussi de l'intérêt des étrangers qui respectent nos lois et nos principes.

Quelles sont les causes de l'immigration clandestine ? Ce sont d'abord toutes ces entrées irrégulières sur notre territoire, face auxquelles nous devons être fermes. D'ores et déjà, nous avons augmenté de 60% le nombre d'expulsions. Nous allons passer de 650 places en centres de rétention en 2003 à 1600 l'année prochaine.

Mais il y a aussi le dévoiement du droit d'asile. Nous avons fait des progrès importants en réduisant les délais d'instruction de l'OFPPA à trois mois. Il faut faire de même pour le traitement des recours. Le gouvernement s'y emploie car nous savons que faire durer les procédures, c'est faire durer des situations humaines insupportables. C'est encourager l'action de filières mafieuses,

c'est laisser des familles s'installer et inscrire leurs enfants à l'école, alors que 90% d'entre elles seront déboutées de leur demande.

Enfin l'immigration irrégulière, ce sont les visas touristiques, dont la durée n'est pas toujours respectée. Ce phénomène se développe et il y a urgence à le stopper. C'est pourquoi je veux vous donner les moyens d'agir à nos côtés : votre pouvoir de contrôle sur l'hébergement des étrangers va être renforcé.

- Le décret sur les attestations d'accueil, que j'ai signé la semaine dernière, sera publié dans les tout prochains jours au Journal Officiel. Vous pourrez désormais contrôler l'authenticité des certificats d'hébergement. Une circulaire vous donnera toutes les précisions nécessaires. De plus, ce décret institue une obligation d'assurance médicale pour les visiteurs étrangers non européens.
- Vos pouvoirs ont également été accrus pour le contrôle de la vie commune. Le mariage avec un ressortissant français, qui peut permettre à un étranger d'acquérir la nationalité française, ne doit être ni un prétexte ni un sauf-conduit. En cas de doute, avant le mariage, vous devez saisir le procureur pour vérifier la réalité des intentions des futurs époux. Après le mariage, lors des renouvellements de la carte de séjour annuelle, un contrôle sur la réalité de la vie commune sera désormais possible pour la préfecture.

C'est en maîtrisant l'immigration que nous préserverons notre modèle d'intégration. Nous y sommes tous attachés, car la France est une terre de diversité, dans ses paysages, ses traditions, et ses héritages. Or la France est UNE, à travers une conception ouverte de la citoyenneté, véritable marque de l'égalité entre tous. Pour préserver cette unité, nous devons nous donner dès à présent les moyens d'une immigration choisie.

Pour cela, nous avons besoin de l'Europe. Et je veux vous dire ici que la France est aux avant-postes d'une nouvelle politique d'immigration européenne. Nous avons refusé les camps de transit aux frontières de l'Union. Ils ne respectent pas la dignité essentielle des conditions d'accueil. Ils ne constituent pas non plus un gage d'efficacité.

Nous voulons au contraire aider ces pays, comme l'Algérie ou le Maroc, où je me suis rendu récemment, à mieux maîtriser leurs flux migratoires. Nous voulons aussi une vraie politique de co-développement, d'aide aux projets personnalisés, pour inciter les populations à rester dans leur pays d'origine.

Mesdames et Messieurs les Maires, nous avons en effet un défi à relever : faire de la France un pays plus sûr.

C'est une demande forte de nos concitoyens. Ils attendent de l'Etat et de leurs élus davantage de protection, à la fois contre l'insécurité, mais aussi contre les catastrophes naturelles ou les accidents technologiques.

Pour cela, j'ai modernisé notre système de prévention des risques et de gestion des secours, en faisant adopter une loi le 13 août dernier. C'est une loi de reconnaissance envers les sapeurs-pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires. Comme moi, vous souhaitez que l'on valorise et que l'on conforte leur action. C'est aussi une loi de clarification qui permettra de mieux définir les compétences et de mieux répartir les financements entre l'Etat et les collectivités.

Vous êtes au plan local les premiers responsables de la protection des Français. J'ai voulu vous donner les moyens de conforter votre rôle.

- Grâce aux plans communaux de sauvegarde qui s'intégreront désormais aux plans ORSEC, vous pourrez mieux prévenir les risques naturels et technologiques.
- Je veux rendre hommage ici aux Comités Communaux Feux de Forêts, qui ont contribué notamment dans le sud de la France à l'excellent bilan 2004. Les surfaces brûlées

ont été divisées par 6 par rapport à l'an passé. Sans l'appui des maires, cette bataille n'aurait pu être remportée.

- J'ai souhaité que les communes puissent étendre et renforcer ce type d'actions, grâce aux réserves communales de sécurité civile. Bien entendu, vous déciderez de les créer en fonction de vos besoins et de vos contraintes. C'est un nouveau gisement de citoyenneté qui se mettra au service de la collectivité. C'est aussi le moyen de montrer que la sécurité est l'affaire de tous.
- Dans cet esprit, je me réjouis de votre participation à la conférence nationale des Services Départementaux d'Incendie et de Sécurité. Elle donnera son avis sur tous les décrets et projets de loi consacrés à la sécurité civile.

Sur le front de la lutte contre l'insécurité, nous devons également être côte à côte. Depuis plus de deux ans nous avons obtenu des résultats remarquables. Avec moins 4,5% par rapport à 2003, nous enregistrons sur les 10 premiers mois de l'année la plus forte baisse de la délinquance depuis dix ans. Rien que pour le mois d'octobre, la délinquance générale a diminué de 9% et les faits sur la voie publique de 15% par rapport à l'an passé. Les violences contre les personnes, qui avaient augmenté au cours des 10 dernières années, reculent pour la première fois depuis 1997.

Tous nos concitoyens, qu'ils soient en zone rurale ou urbaine, doivent bénéficier de ces progrès. Nous ne transigerons jamais sur ce principe d'égalité des Français devant la sécurité. Nos forces de police et de gendarmerie sont à pied d'œuvre dans chaque région, chaque département, chaque commune. Le redéploiement des zones de compétence sera achevé au début de 2005. Vous avez apporté une contribution essentielle à cette nouvelle carte de France qui n'avait pas évolué depuis 60 ans. Vous avez prouvé que vous étiez prêts à accepter que l'on modernise les services publics pour les défendre, pour que le service soit mieux rendu. Nous avons montré que dans ce domaine, l'efficacité et l'égalité ne sont pas incompatibles.

Désormais, chaque bassin de vie a un commandement et une stratégie de sécurité uniques. C'est ce que nous avons fait par exemple dans le Massif Central. Nous avons en même temps regroupé les forces de police dans les agglomérations et redéployé les effectifs de gendarmerie, dans les zones rurales. Dans l'ensemble du pays nous allons poursuivre la mise en place de communautés de brigades. Vous disposerez ainsi d'une gendarmerie plus efficace, plus opérationnelle et recentrée sur sa zone de compétence naturelle : l'espace rural, les zones périurbaines et les villes de moins de 20 000 habitants.

Au sein des communes aussi, nous avons besoin d'une meilleure répartition des tâches entre nos forces de sécurité et les polices municipales. Pour cela, il faut professionnaliser davantage les polices municipales et mieux les encadrer, en créant une catégorie A qui n'existait pas. Il faut aussi atteindre davantage de complémentarité avec la police et la gendarmerie nationales. Plus de 1700 conventions de coordination ont d'ores et déjà été signées dans plus de la moitié des communes disposant d'une police municipale. Il faut aller plus loin. Ainsi nous pourrions renforcer la sécurisation des transports publics ; favoriser la création d'observatoires locaux de la délinquance ; doter les services de police d'outils de cartographie de la délinquance, mais aussi soutenir vos projets de sécurisation par vidéosurveillance.

Parmi les situations les plus délicates auxquelles vous êtes confrontés, il y a bien sûr l'accueil des gens du voyage. Je connais les difficultés que vous rencontrez, qu'il s'agisse du manque de terrains disponibles, du coût financier de leur mise à disposition, ou des tensions locales qui parfois se font jour. C'est pourquoi j'ai tenu à ce que vous bénéficiiez d'un report de deux années supplémentaires pour mettre en place ces aires d'accueil qui sont indispensables.

Pour amplifier la lutte contre la délinquance nous devons également prendre le problème à la racine et prévenir les

comportements délinquants. Tous ici ce soir nous partageons une conviction forte : pour faire respecter la règle commune, il faut que toute infraction soit sanctionnée. Afin de prévenir la récidive, la réponse pénale doit toujours être individualisée et tenir compte de la répétition des faits. Vous le savez mieux que quiconque, vous qui constatez chaque jour combien l'impunité peut nuire à l'ordre public. C'est pourquoi je veux vous donner les moyens d'agir contre tout ce qui exaspère les habitants de vos communes : les tags, le racket ou la violence scolaire. L'Etat appuiera par exemple les arrêtés municipaux interdisant la consommation d'alcool dans certains établissements sportifs ou sur la voie publique, qui sont parfois à l'origine d'attroupements hostiles et de violences urbaines.

Nous avons une priorité : agir en direction des jeunes. Près de 20% des mises en cause concernent un mineur, avec un âge d'entrée dans la délinquance de plus en plus précoce, parfois inférieur à 13 ans. Mais les jeunes sont aussi les plus vulnérables à la violence, les plus exposés à la drogue ou à la marginalisation sociale. Pour y répondre, vous êtes souvent désemparés, car les structures en charge de la prévention ne sont pas assez lisibles. J'ai voulu remédier à cela avec le projet de loi sur la prévention de la délinquance que je soumettrai au Parlement avec Dominique PERBEN en 2005.

Il s'appuie sur une volonté claire : faire du maire le pilote des actions de prévention. Vous aurez à faire travailler ensemble tous les acteurs compétents.

- Prenons l'exemple de la protection de l'enfance et de l'adolescence. Les maires sont au cœur des dispositifs d'accompagnement et de suivi des familles "à risques". Ceux-ci doivent être renforcés. Inspirons-nous des expérimentations réussies comme les maisons de parents ou les visites à domicile. Dans ce domaine, comme dans celui des activités périscolaires ou de loisirs en direction des jeunes, la mise en commun de vos expériences et de vos bonnes pratiques peut beaucoup apporter.
- Vous avez aussi un rôle à jouer en matière de dissuasion. La mise en place de réseaux de vidéosurveillance urbaine ou de dispositifs de sécurité dans l'habitat social, les parkings, les transports collectifs, les espaces commerciaux, les équipements sportifs et peut-être même les cimetières, représentent des moyens d'action efficaces.

Je m'engage à ce que l'Association des Maires de France soit étroitement associée à la préparation de la loi.

Avec la nouvelle donne de la décentralisation, nous devons tout faire pour renforcer enfin la confiance entre l'Etat et les Maires.

Qu'est-ce que les Français attendent de nous ?

Des réponses et des résultats, de l'efficacité et de l'humilité, le respect de nos engagements et un rapport performant entre la qualité du service rendu et son coût. Pour cela, la décentralisation nous offre une véritable boîte à outils. Tout dépend maintenant de la façon dont nous saurons les utiliser.

Le premier outil, c'est l'intercommunalité : elle fait désormais partie de nos institutions. Vous la vivez parfois comme une contrainte. Pourtant aujourd'hui près de 32 000 communes, et plus de 50 millions de Français ont fait le choix de se regrouper dans 2 500 structures intercommunales à fiscalité propre. C'est le choix de l'intérêt collectif, c'est le choix de l'efficacité.

C'est pourquoi nous avons voulu en faciliter l'évolution. Ces intercommunalités pourront notamment fusionner entre elles, pour éviter certaines situations de blocage : mais vous seuls en tant que Maires aurez la possibilité de prendre une telle décision, si vous estimez que les cartes de l'intercommunalité doivent être revues. Vos communes ne doivent pas supporter la tutelle d'autres collectivités locales. C'est pourquoi je suis opposé, tout comme le Premier Ministre, à l'élection au suffrage direct des élus intercommunaux.

Les nouvelles compétences qui vous sont données vous offrent d'autres outils.

- Les grandes villes et les grands Etablissements Publics de Coopération Intercommunale gardent leur capacité d'agir dans le développement économique : le schéma régional prévu à l'article 1er de la loi ne sera en effet mis en œuvre que de manière expérimentale, volontaire et avec l'accord de l'Etat.
- Vous disposerez de nouvelles compétences en ce qui concerne le logement social. J'ai personnellement défendu l'idée qu'il ne pouvait y avoir de délégation du « contingent préfectoral » de réservation des logements sociaux à un président d'EPCI sans votre accord. Si celui-ci est favorable, vous pourrez signer une convention avec le Préfet.
- Autre nouveauté pour l'ensemble des groupements de communes : la possibilité de solliciter une délégation des aides à la pierre, dès lors qu'elles ont élaboré un Programme Local de l'Habitat, qui doit intégrer les priorités de chaque commune adhérente.

Mais la question c'est : avec quel argent ? Vous le savez, l'Etat depuis de nombreuses années avait pris de mauvaises habitudes. Il dépensait 20% de plus que ce qu'il percevait. Nicolas SARKOZY a préparé un budget visant à ramener notre déficit à un niveau acceptable. Malgré ce contexte difficile, nous avons cependant tenu avec Jean-François COPE à ce que les moyens de fonctionnement des collectivités locales progressent fortement : + 1 milliard d'euros cette année, c'est un effort financier considérable.

Soyez en convaincus : l'Etat sera à vos côtés. C'est parce que vous avez démontré que vous faisiez bon usage de vos finances, qu'il se porte garant de l'autonomie budgétaire de vos communes, qui figure désormais dans notre constitution. Le projet de loi de finances 2005 prévoit de compenser intégralement les transferts de compétences. Il reconduit également le contrat de croissance et de solidarité entre l'Etat et les collectivités locales. Qu'est ce que cela signifie concrètement ?

D'abord, que l'Etat ne gèle pas ses dotations. Il tient compte de l'inflation et de la croissance. C'est un effort substantiel. La Dotation Globale de Fonctionnement (60 milliards d'euros, un cinquième des dépenses de l'Etat) augmentera ainsi de plus de 3%. Ses critères d'attribution sont également revus dans un souci d'équité : deux communes de même taille auront la même dotation par habitant ; les communes rurales, parfois très étendues et peu peuplées, recevront une dotation par habitant d'au moins 60 euros, mais aussi une dotation en fonction de leur superficie. Nous garantissons ainsi l'avenir de vastes espaces, éloignés des centres urbains, qu'il faut entretenir et faire vivre.

Ensuite la péréquation est un gage de solidarité entre les collectivités. Nous l'amplifions pour plus d'égalité et une meilleure couverture de l'ensemble du territoire.

- La Dotation de Solidarité Urbaine augmentera de 120 millions d'euros par an pendant 5 ans. C'est un effort sans précédent qui aidera en priorité les communes comprenant des zones urbaines difficiles : les maires qui gèrent des banlieues sensibles savent de quoi je parle. Je connais le poids de leurs charges.
- Nous soutenons également le monde rural qui constitue l'ossature de la France. La Dotation de Solidarité Rurale augmentera de 20% en 2005, et même de 40% pour les 1 600 bourgs situés en zone de revitalisation rurale. Nous devons renforcer ces chefs lieux de cantons, qui portent parfois à bout de bras tout un territoire. Ce sont les lieux de vie qui peuvent donner envie aux jeunes générations de construire leur avenir au pays.

Pour atteindre cet objectif de cohésion territoriale, nous devons maintenir des services publics locaux de qualité. Vous le savez mieux que quiconque, dans les zones les moins peuplées, la fermeture d'un guichet public, c'est bien souvent la disparition du

dernier lieu de rencontre et de sociabilité. Face à cela, l'Etat entend se mobiliser en faveur d'une totale concertation.

Rien de tout cela ne se fera sans vous : vous serez systématiquement consultés sur les changements d'organisation ; toute décision sera expliquée et concertée au préalable. Les Préfets ont reçu des instructions en ce sens : ils doivent accorder une attention particulière au dialogue avec vous, notamment avec ceux qui sont les plus isolés sur notre territoire national.

Pour mieux vous accompagner vos missions, nous avons voulu moderniser l'administration territoriale de l'Etat. Dans cet esprit j'ai présenté hier au Conseil des Ministres les orientations à venir des préfetures et des sous-préfetures. L'objectif, c'est de les recentrer sur leur cœur de métier, c'est-à-dire la sécurité, la gestion interministérielle et la relation avec les élus.

Pour que vous disposiez d'interlocuteurs à même de décider sur place, nous avons renforcé l'échelon régional de l'Etat. En créant huit pôles principaux, nous voulons mieux coordonner les politiques sociale, éducative, économique et culturelle. Cet effort sera complété en 2005 par la réorganisation des services de l'Etat au niveau du département. Le Préfet pourra rapprocher ou regrouper des services déconcentrés, par exemple dans la gestion de l'environnement.

Par ailleurs, les Préfets peuvent désormais réviser les limites d'arrondissements afin de mieux s'adapter à la vie et aux organisations locales que vous incarnez. Cette démarche se fera en concertation avec vous.

Je veux pour terminer, évoquer une question qui vous concerne tout particulièrement : le report des élections municipales à 2008.

Il obéit à un principe de réalisme. Le calendrier électoral pour 2007 était intenable, avec 5 élections majeures prévues entre mars et septembre. Face à cette situation nous avons fait le choix de reporter les élections municipales d'un an. Cette option présente en effet trois avantages.

- Celui de la clarté, en regroupant les enjeux nationaux en 2007 et les enjeux locaux en 2008.
- Celui de la simplicité : les collectivités locales disposeront d'un calendrier budgétaire serein et pourront préparer de vraies campagnes pour les municipales et cantonales.
- Le troisième avantage est de ne pas remettre en cause le mode de renouvellement des conseils généraux : le mandat

des conseillers généraux élus en 2004 est prolongé d'un an jusqu'en 2011.

Mesdames et Messieurs les Maires,

Chacun connaît la force de votre engagement et votre détermination au service de nos compatriotes. Chaque fois que je viens à votre rencontre dans vos communes je vois des hommes et des femmes animés par un même idéal de cohésion et de solidarité.

Dans votre mission, l'Etat et le gouvernement doivent vous prêter main forte. Soyez certains, en ce qui me concerne, que je suis à vos côtés.

Car je veux vous dire ma conviction : face à l'ampleur des défis, nous devons travailler ensemble. C'est ce que je veux faire avec vous, pour mettre en œuvre une vraie politique de prévention, pour lutter contre l'immigration irrégulière, pour défendre nos valeurs communes.

Je veux le faire aussi avec les autres administrations, pour apporter des solutions à des problèmes complexes qui dépassent le cadre d'un seul département ministériel : je travaille ainsi avec François FILLON pour faire reculer la violence à l'école ; je travaille avec Dominique PERBEN, pour apporter des réponses plus efficaces à la récidive et assurer un meilleur suivi des criminels les plus dangereux.

Enfin, je veux fédérer toutes les énergies au niveau européen. C'est à cette échelle que nous gagnerons les combats de demain : le combat contre la criminalité organisée et notamment les trafics de drogue, le combat contre l'immigration clandestine, le combat contre le terrorisme. Dans cette Europe forte et responsable, nous pourrons ensemble construire la France de demain.

Mais je ne voudrais pas terminer mon propos sans vous exprimer mon estime et ma reconnaissance. Vous êtes, chacun, sur le territoire national, une référence, un exemple, pour nos concitoyens. Vous tracez un chemin d'exigence et d'abnégation, un chemin d'ambition et d'avenir pour notre pays. Votre engagement fait l'honneur de la France. Ensemble, nous relèverons les défis les plus difficiles, fidèles en toutes circonstances à nos grands principes républicains.

Je vous remercie.

**Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD,
Président de l'Association des maires de France**

Mes chers collègues,

Il m'appartient de conclure les travaux de ce 87^{ème} congrès.

Je voudrais le faire tout d'abord en remerciant Dominique de VILLEPIN pour l'exposé très complet qu'il nous a fait. Il est le ministre à la fois de la sécurité publique, de la sécurité civile, des cultes, le ministre des élections, et je crois que sur l'ensemble de ces problématiques, il nous a brossé un tableau très précis des avancées de certains textes de loi, des perspectives qu'il veut donner à l'action politique qui est la sienne. Merci, Dominique de VILLEPIN.

Je retiendrai de façon précise l'une des formules finales qu'il a utilisé en disant « moi, ministre de l'Intérieur, je veux travailler avec vous, je veux travailler avec les maires de France ». Eh bien, Monsieur le Ministre, nous aurons effectivement, ensemble, à conduire la réflexion et l'action sur toute une série de dossiers, et nous sommes prêts à travailler efficacement avec vous.

Merci, aussi, chers collègues, en votre nom, puisqu'il s'agissait, en ce 87^{ème} congrès, d'un congrès tout d'abord de travail, merci aux services de l'Association des maires de France qui ont bien préparé ce congrès. Il y a toute une série de membres de personnel de l'AMF, du Directeur général jusqu'à l'ensemble des personnels de secrétariat, qui a assumé un travail considérable de préparation de ce congrès. Donc merci pour l'investissement très personnel qu'ils ont consacré à notre congrès. Merci aussi à tous les présidents, rapporteurs de Commissions, qui ont fait un travail essentiel de préparation et d'animation de nos ateliers.

Je crois que ce 87^{ème} congrès, qui a permis également l'échange d'expériences avec des pays étrangers, européens mais en dehors de nos frontières purement nationales, a été un congrès enrichissant, j'espère, pour tous.

Et puis, ce n'était pas seulement un congrès de travail, mais c'était aussi un congrès d'élections, et permettez-moi, chers collègues, de vous remercier. Vous m'avez fait confiance, et je peux vous dire que la confiance que l'on reçoit, c'est une merveilleuse occasion de faire passer plusieurs messages.

Un message tout d'abord de reconnaissance, que je vous dois, parce que vous avez été extrêmement nombreux à me faire confiance, à choisir, vous, des maires, un autre maire pour, avec vous, porter les attentes de l'AMF.

Avec les 2/3 des voix qui m'ont été accordées, vous me confiez un mandat clair, un mandat net pour porter, pendant les trois années qui viennent, les attentes des maires de France et les actions de l'Association des maires de France.

A ce stade de mon propos de conclusion et de clôture, je tenais à rendre hommage à deux de mes prédécesseurs, ici présents.

Tout d'abord, à Jean Paul DELEVOYE, qui est aujourd'hui et toujours chez lui, au Congrès des maires de France.

C'est vrai, Jean-Paul DELEVOYE, il y a quelques années, tu m'as fait confiance pour m'occuper à l'époque d'un dossier alors peu intéressant pour le grand public, qui était celui de la gestion des problèmes environnementaux : il y avait l'eau, il y avait les déchets. Tu m'as fait confiance, et petit à petit, je suis devenu rapporteur, président de la Commission environnement, vice-président, ton vice-président, et j'ai appris à tes côtés la nécessaire attention que nous devons aux autres, j'ai appris la curiosité passionnée que tu as pour tous les sujets, j'ai appris ce que doit être le président de l'Association des maires de France : quelqu'un qui est le garant du pluralisme de l'Association, qui est aux antipodes du sectarisme, quelqu'un qui assure l'unité de l'Association des maires de France. Merci, cher Jean-Paul, pour

toutes ces acquisitions que tu m'as permises, pour l'exemple contagieux que tu as été pour nous !

Et puis, merci également à Daniel HOEFFEL, dont l'ai eu, pendant un peu plus de deux ans, l'honneur d'être le premier vice-président, et c'est vrai qu'avec lui j'ai continué l'apprentissage, initié par Jean-Paul DELEVOYE, de ce principe de l'indépendance de l'Association des maires de France, et j'ai appris aussi, cher Daniel, le travail en relais législatif, au Sénat et à l'Assemblée. Souviens-toi du travail que nous avons conduit sur la fameuse loi organique sur l'autonomie financière des collectivités locales. En première lecture, à l'Assemblée, j'ai porté les positions de l'AMF, tu les as relayées au niveau du Sénat. Nous échangeons tous les deux sur les progrès possibles, sur ceux qui ont été permis par ton obstination, par la vision exigeante que tu as, toi aussi, de l'indépendance de l'AMF.

Merci pour votre exemple. Je souhaite, chers collègues, être digne de cet exemple et mettre à mon tour en pratique cette conviction exigeante et partagée de l'indépendance de l'AMF, du pluralisme, du refus du sectarisme. Le président doit en être le garant : j'espère assumer, sous votre contrôle, cette ardente obligation.

Je tenais aussi à présenter toutes mes félicitations à Jacqueline GOURAULT. Nous avons appris à nous connaître, chère Jacqueline, d'abord à ton assemblée générale du Loir-et-Cher, à l'époque où je te connaissais peu – je connaissais beaucoup plus le Préfet du Loir-et-Cher, qui m'accueillait – et au fil des mois, des années, du travail en commun, nous avons appris à nous connaître, à nous apprécier, et je suis heureux que tu sois la première vice-présidente de l'AMF. Tu es la première femme à occuper cette fonction et je pense qu'elle est à la hauteur de tes compétences, de ton expérience et de ta passion pour les communes de France.

Mes félicitations aussi à André LAIGNEL, secrétaire général renouvelé dans ses fonctions. Nous avons eu, avec André, une compétition, saine, parce que c'est dans la nature d'un jeu démocratique adapté à nos sociétés, à notre association. Mais une fois le temps du débat passé, une fois le temps du portage de ses convictions assumé, nous serons une équipe pour porter les attentes de l'Association des maires de France. Bravo, donc, à André LAIGNEL.

Et puis, mes félicitations aussi, à Michel CHARASSE. Avec sa verve, mais aussi, je puis en porter témoignage, sa précision, son application à la gestion financière de l'AMF, il apporte un service essentiel à l'Association. Il est notre nouveau trésorier général renouvelé : bravo à Michel CHARASSE.

Et puis bravo à tous les nouveaux membres du bureau et du comité directeur. Il y a eu un début de renouvellement au sein du comité directeur ; de nouveaux membres arrivent, et je souhaite qu'au cours des mois qui viennent, le comité directeur, qui comporte donc 100 membres élus et 100 membres présidents d'Associations départementales, assument un véritable rôle de petit Parlement de l'AMF. Entre nos congrès, il est important que nous puissions, au niveau du bureau, tester vos attentes, tester vos réactions face aux projets législatifs, par exemple, qui nous sont soumis. Le comité directeur aura, chers collègues, je vous le dis, à se réunir, à débattre et à décider.

C'est une AMF responsable, ouverte, capable d'anticipation que je souhaite présider, une AMF plus réactive, je l'ai dit dans mon discours de candidature, plus combative, avec des dossiers urgents qui vont nous mobiliser :

D'abord, le dossier de la taxe professionnelle, puisque la commission FOUQUET, qui est chargée de la réflexion sur ce

projet de réforme, rendra sa copie le 15 décembre. D'ici là, il faudra que nous continuions à porter notre conviction d'un impôt qui assure, effectivement, une garantie de recette telle que celle que nous percevons actuellement au profit des communes, mais surtout un impôt qui reste lié à nos territoires – s'agissant de leur activité économique – un impôt dont nous puissions maîtriser le taux. Hier, le Premier ministre, Jean-Pierre RAFFARIN, s'est engagé sur cette possibilité, pour les communes et les conseils municipaux, de continuer à fixer le taux de la taxe professionnelle et, sur ce registre, l'AMF sera extrêmement vigilante. Pour nous, c'est un élément essentiel de l'autonomie financière des collectivités locales.

Nous aurons également à être vigilants, bien sûr, sur l'impôt sur le foncier non bâti, et également sur la mise en place d'une véritable péréquation, maintenant inscrite dans la Constitution, comme notre résolution générale l'a rappelé tout à l'heure.

Nous aurons également, chers collègues, à être vigilants sur le maintien des services publics sur l'ensemble de notre territoire, et je souhaite que sur ce registre, nous ayons une approche la plus globale possible, la moins parcellisée, la moins en miettes possible. Je crois que sur ce registre, l'Etat devra assumer son rôle de solidarité au profit de l'ensemble de notre territoire national, de l'ensemble de ses zones, parfois géographiquement, démographiquement défavorisées.

Cela passe d'abord par une concertation, et je veux vous dire, Monsieur le Ministre, que ce matin, à l'occasion d'un atelier sur les finances, il a été demandé à nos collègues – j'étais présent – de se manifester lorsqu'une commission départementale des services publics existait dans leur département. Seules quelques mains se sont levées, ce qui prouve qu'il y a un besoin de concertation d'ensemble sur la problématique globale des services publics dans notre pays, avec des commissions qui, pour le moment, sont trop souvent en sommeil, avec une concertation qui doit être réactivée, revivifiée de façon extrêmement volontariste. Et ces services publics, l'Etat doit veiller, je l'ai dit tout à l'heure, et je ré-insiste sur ce point - c'est le fond de notre conviction - à une péréquation qui permette leur présence partout en France, sur l'ensemble du territoire. Et des services publics qui s'adaptent aux évolutions : les maires de France, Monsieur le Ministre, ne sont pas des « immobilistes ». Ils comprennent parfaitement la nécessité d'évoluer, et d'adapter les services à une évolution. Par contre, les maires ne veulent pas être les victimes de décisions imposées ; ils veulent être acteurs de projets partagés.

Et cela implique, chers collègues, un triple partenariat :

- un partenariat interne à l'AMF, avec les associations départementales, qui sont une véritable richesse pour l'AMF ; elle permettent de faire remonter les attentes, elles permettent d'irriguer l'ensemble de notre territoire national : nous aurons un partenariat à renforcer avec les AD
- un partenariat à renforcer également avec les autres associations nationales d'élus, que je rencontrerai dans les prochaines semaines.
- et puis enfin, partenariat, bien sûr, avec les pouvoirs publics. Mais ce partenariat devra procéder, chers collègues, d'un dialogue exigeant avec l'Etat. Il nous faut rétablir, Monsieur le Ministre, le lien de confiance entre les maires et l'Etat. Depuis de longues années, ce lien s'est étiolé. Les maires ont parfois le sentiment d'être abandonnés. Ils sont inquiets : nous avons, j'ai entendu leurs craintes. Eh bien, il nous faut, sur ce registre, trouver les voies et moyens d'un vrai dialogue. Ce dialogue passe par la représentativité de l'AMF, qui est effectivement pluraliste, vous le savez, qui est unie, qui représente l'ensemble des maires de France. Il passe par l'écoute de votre gouvernement. Monsieur le Premier ministre est venu, il y a quelques heures, nous écouter. Nous verrons, chers collègues, dans quelques jours, si, nous ayant écoutés, il nous a entendus. Vous venez Monsieur le Ministre, de vous exprimer, vous nous avez écoutés, nous aurons un travail très partenarial à accomplir avec vous, et je souhaite qu'il soit porteur d'effets positifs pour l'ensemble des communes de France.

L'AMF sera, chers collègues, pour l'Etat, un partenaire exigeant, à la hauteur des attentes des maires, à la hauteur des besoins de nos populations et de nos communes. Mais l'AMF sera un partenaire loyal. Je souhaite, chers amis, chers collègues, que nous construisions ensemble une AMF toujours plus vivante, toujours plus efficace, toujours plus chaleureuse et fraternelle, que nous fassions, dans nos communes – c'est notre exigence, notre responsabilité – vivre l'esprit de l'Association des maires de France, l'esprit de la République.

Que vivent les communes et l'intercommunalité de France, que vive l'Association des maires de France !